



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°54/2014 du 5 décembre 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80129 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 54/2014 du 5 décembre 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°54 du 5 décembre 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF/CAB/2014-0714	02/12/2014	Arrêté donnant délégation de signature à M. Pascal BOLOT, préfet, délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité Est, Secrétaire Général pour l'Administration du ministère de l'intérieur	3
--------------------	------------	---	----------

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DDCSPP-SG-2014-0335	03/12/2014	Décision portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre I du code de la consommation	3
---------------------	------------	--	----------

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

PREF/MAP/2014/128	05/12/2014	Arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne	3
-------------------	------------	--	----------

➤ **ORGANISMES REGIONAUX**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BOURGOGNE

2014-SG-31	04/12/2014	Décision portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de l'Yonne	4
------------	------------	--	----------

CABINET

**ARRETE N° PREF/CAB/2014-0714 du 2 décembre 2014
donnant délégation de signature à M. Pascal BOLOT, préfet, délégué
pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité Est,
Secrétaire Général pour l'Administration du ministère de l'intérieur,**

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Pascal BOLOT, préfet, délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Lorraine, préfet de la Zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle, à l'effet de signer, au nom de Monsieur Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne, tous les actes relatifs aux adjoints de sécurité, à l'exclusion de ceux concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et, le cas échéant, les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLOT, délégation de signature est donnée sur ces mêmes matières à Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, délégation de signature est donnée sur ces mêmes matières, à l'exclusion des arrêtés d'ordre disciplinaire, à M. Philippe MARTIN, délégué régional ou à Mme Antoinette AUDIA, directrice des ressources humaines, du SGAMI Est.

Le Préfet
Jean-Christophe MORAUD

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

**DECISION N°DCSPP-SG-2014-0335 du 3 décembre 2014
portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues
par le livre I du code de la consommation**

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COGNERAS, directeur départemental de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations, les représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par l'article L.141-1-2 du code de la consommation sont :

- M. Frédéric PIRON directeur adjoint ;
- M. Sylvain BELLET chef du pôle consommation et contrôle économique.

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la
protection des populations
Yves COGNERAS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YOONE

**ARRETE N° PREF/MAP/2014/128 du 5 décembre 2014
portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services
déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

Le préfet
Jean-Christophe MORAUD

**Décision n°2014-SG-31 du 4 décembre 2014
portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de département de l'Yonne**

Article 1 : Pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté de M. le préfet du département de l'Yonne visé ci-dessus, délégation de signature est conférée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Florence LAUBIER, directrice régionale adjointe ;
Éric GUERIN, directeur régional adjoint ;
Didier SOULAGE, chef du service Développement durable ;
Hugues SORY, chef du service Ressources et patrimoine naturels ;
Sébastien CROMBEZ, chef du service Prévention des risques ;
Michel QUINET, chef du service transports ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 1, pour toutes décisions et tous documents relevant de l'échelon départemental, délégation de signature est donnée à :

- Philippe WATTIAU, responsable de l'unité territoriale de la Nièvre et de l'Yonne ;
- Gilles ROUX, adjoint au responsable de l'unité territoriale de la Nièvre et de l'Yonne ;
- Pascal GIRARD, adjoint au chef du service transports ;
- Yves LIOCHON, responsable du groupe risques chroniques et impacts ;
- Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques accidentels industriels ;
- Annabelle MARECHAL, responsable du groupe biodiversité, paysages, valorisation des ressources.

Article 3 : Concernant l'activité spécifique « **réception et contrôle technique des véhicules** » pour le compte du préfet de département, délégation est donnée à Richard JANIAC, responsable du groupe régulation des transports, à François BOULOGNE, responsable du pôle réception et contrôle technique des véhicules, ainsi qu'aux agents habilités selon les attributions et les domaines d'activités dont ils ont la charge :

- Ophélie HABERMEYER, à compter du 1^{er} décembre 2014 ;
- Jean-Yves HINTERLANG ;
- Laurence MARCHAL ;
- Aline BLANCHARD ;
- Lydie VINCENT, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- Ludovic HERLIN ;
- Yannick GODFRIN.

Article 4 : Cette décision sera notifiée à M. le Préfet de l'Yonne, à M. le directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Article 5 : Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

La directrice régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Corinne ETAIX